

**REGLEMENT DU JEU WEB GEANT CASINO ,  
« INSTANT GAGNANT UNILEVER »  
Du 5 Décembre au 18 décembre 2016**

**ARTICLE 1 : DATE ET DEROULEMENT DU JEU**

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiées, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1, cours Antoine Guichard – CS50306– 42 008 SAINT ETIENNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro B 428 268 023 organise, du 5 décembre au 18 décembre 2016 minuit, heures françaises de connexion faisant foi, un grand jeu sur le site internet [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr).

**ARTICLE 2 : ANNONCE DU JEU**

Jeu ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, ainsi que des membres de leur foyer (même nom, même adresse)

Jeu annoncé sur le prospectus Géant Casino distribué en boîtes aux lettres, sur les sites [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr).

**ARTICLE 3 : DOTATIONS MISES EN JEU**

Sont mis en jeu au niveau national pendant toute la durée de l'opération :

Sur le site [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr)

- 14 bons d'achats d'une valeur unitaire de 20€ valables du 5/12/2016 au 31/12/2016 dans tous les Géant Casino sur les produits de la marque Unilever.
- 1 an de produits Unilever d'une valeur unitaire de 350€. Les produits seront adressés au gagnant à l'exception des produits frais et surgelés dont la valeur sera adressée sous forme de bon d'achat d'un montant équivalent à la consommation annuelle du consommateur en produits frais et surgelés et consommable dans enseignes Géant. Le gagnant recevra 8 bons d'achats de 10euros valable du 01/01/2017 au 30/06/2017. Ces bons sont valables sur l'achat de produits des marques MIKO, BEN & JERRY'S, MAGNUM, CARTE D'OR, CORNETTO, VIENNETTA, FRUIT D'OR PRO ACTIV, PLANTA FIN, ASTRA, VEGETALINE, AMORA, MAILLE, HARTEZ, ALSA, MAIZENA, TABASCO, KNORR, LIPTON et ELEPHANT. Ils sont non cumulables avec d'autres offres promotionnelles en cours. La source de calcul des 1an de produit est issue des panels de consommation réalisés par des organismes indépendants.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en tout ou partie, ni cessibles à titre onéreux.

**ARTICLE 4 : PARTICIPATION**

**4.1 Pour participer et tenter de gagner les dotations en jeu**

Du 5 décembre au 18 décembre 2016 minuit (heures françaises de connexion faisant foi): rendez-vous sur le site [geantcasino.fr](http://geantcasino.fr) pour accéder au formulaire d'inscription.

-L'internaute doit remplir le formulaire de participation au jeu en inscrivant son nom, prénom, adresse email. (Les données indispensables à la prise en compte de la participation, seront identifiées par un \*)

-Chaque jour, l'internaute gratte trois tickets virtuels. Un instant gagnant se déclenche (il gagne ou perd instantanément). Pour gagner l'internaute doit retrouver 3 fois le même logo sur ses tickets à gratter.

Le joueur qui obtient sur ses tickets 3 logos identiques remporte 1 bon d'achat d'une valeur de 20<sup>euros</sup> valable sur les produits de la marque Unilever présents dans les rayons des magasins Géant Casino.

L'utilisateur arrive alors automatiquement sur une page qui lui annonce s'il a gagné ou non un lot. Un message l'informe qu'il est inscrit pour le tirage au sort final afin de remporter 1an de produit Unilever.

Plus un joueur enregistre de participations, plus il augmente ses chances d'être tiré au sort à la fin du jeu.

## **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un gagnant est désigné aléatoirement chaque jour pour remporter 1 bon d'achat de 20€. Soit au total 14 gagnants sur toute la durée du jeu. Les gagnants recevront leur bon d'achat par voie postale à l'adresse indiquée lors de leur participation sous un délai de 7 jours à partir de sa participation. Ils devront présenter leur bon d'achat lors de leur passage en caisse avant le 31/12/2017 afin de bénéficier de la remise sur les produits de la marque Unilever composant leur caddie.

Un tirage au sort aura lieu au plus tard le 21 décembre 2016 parmi toutes les inscriptions valides qui auront été enregistrées sur le site entre le 5 décembre et le 18 décembre 2016 pour désigner le gagnant remportant 1 an de produits Unilever.

Le gagnant sera informé par email entre le 21 et le 24 décembre, à l'adresse mail indiquée lors de sa participation au jeu. Les modalités de remise du lot seront spécifiées dans cet email. Il appartiendra ensuite aux gagnants de suivre les modalités de remise du lot, indiquées dans l'email annonçant sa qualité de gagnant.

Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email pour pouvoir être contacté. Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations erronées ne pourra être pris en compte dans le cadre du tirage au sort.

Un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) lors des instants gagnants permettant de remporter les bons d'achats de 20€. Un gagnant ayant remporté un bon d'achat d'une valeur de 20€ est éligible pour le tirage au sort des 1 an de produits Unilever.

Toute dotation non réclamée le 31/12/2017 sera définitivement perdue et redeviendra la propriété de la société organisatrice

## **ARTICLE 6 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE DEROULEMENT DU JEU :**

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, si des événements indépendants de sa volonté, le rendent nécessaire. sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront annoncées sur le site internet de Géant Casino.

## **ARTICLE 7 : INFORMATION DES GAGNANTS**

Les gagnants des dotations autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms et leur image dans toute communication promotionnelle ou publicitaire liée à l'opération.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en écrivant à la société organisatrice.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

## **ARTICLE 8 : REGLEMENT DU JEU :**

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le règlement sera disponible sur le site, [www.geantcasino.fr](http://www.geantcasino.fr). et pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande avant le 18 décembre 2016, dans la limite d'une demande par foyer, à l'adresse suivante: Casino DCF – Jeu web Unilever - Service consommateurs - 1 cours Antoine Guichard – 42008 SAINT ETIENNE. Une seule demande de règlement par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte.

## **ARTICLE 9 :**

Tout différent relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera interprété au regard du droit français.

## **ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTE**

La société organisatrice transmettra les données des gagnants de la dotation « 1 an de produits Unilever » et des bons d'achat d'une valeur de 20€ à la société UNILEVER pour envoi de la dotation. Ces données ne seront pas utiliser par UNILEVER à d'autres fins

Les données personnelles recueillies sont indispensables à la prise en compte de la participation au jeu et sont exclusivement destinées à la société organisatrice ainsi qu'au prestataire responsable de la mise en œuvre (SO BUZZ, 4 rue Bonneterie 13002 Marseille)

Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Sous réserve d'acceptation express et préalable des participants, la société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles à des fins de communications commerciales.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toutes indications d'identité ou de coordonnées fausses entraînent l'élimination de la participation.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données personnelles les concernant, sur demande écrite à : Distribution Casino France, Direction Digitale Hypermarché, Jeu UNILEVER, 1 Cours Antoine Guichard – CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE cedex 1.